



Ville d'Iqaluit
1085, rue Mivvik
C.P. 460
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Message d'intérêt public

Programme de collecte résidentiel des encombrants

20 juin 2023 — Iqaluit (Nunavut)

La Ville est heureuse d'annoncer que le programme annuel de collecte des encombrants aura lieu du **26 au 27 juin 2023**. Il s'agit d'une occasion pour les citoyens et citoyennes de se débarrasser sans frais d'articles difficiles à jeter grâce à l'aide des Travaux publics.

Les citoyens et citoyennes peuvent se débarrasser des articles suivants :

- **Deux appareils électroménagers** (laveuses, sécheuse, réfrigérateur, congélateur ou cuisinière)
 - **Trois articles ménagers de grande taille** pesant plus 50 livres et trop volumineux pour être jetés dans un sac à ordures noir. Ce qui inclus :
 - Articles mobiliers (divans, chaises, tables, matelas, etc.)
 - Revêtements de sol (tapis, sous-tapis et feuilles de linoléum) regroupés en un paquet de dimension maximale de 1,7 m x 1,0 m (5 pi x 3 pi) (un paquet équivaut à un encombrant)
 - Appareils de plomberie, dont les toilettes
 - Fenêtres et miroirs

Déposez en bordure de route vos encombrants selon l'horaire habituel de collecte des ordures ménagères en portant une attention spéciale aux consignes suivantes :

- Placez séparément les déchets ordinaires dans une poubelle ;
 - Organisez les articles par type de matériel ;
 - Faites des piles ;
 - Ne mélangez pas les articles.

Tout article qui n'est pas destiné à la collecte (c'est-à-dire les vélos, les jouets, etc., etc.) se trouvant près du bac à ordures doit être déplacé en lieu sûr pour ne pas être ramassé par erreur.



Ville d'Iqaluit
1085, rue Mivik
C.P. 460
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Veuillez noter que les zones commerciales ne sont pas incluses dans la collecte des encombrants (c'est-à-dire le centre-ville, la West 40 et la Federal Road).

Les articles suivants ne seront pas ramassés, et il faut les apporter soi-même au site d'enfouissement :

- Appareils électroniques (téléviseurs, ordinateurs, etc.)
- Déchets ménagers dangereux
- Véhicules, y compris les véhicules récréatifs
- Pièces d'automobile, y compris les sièges de véhicule
- Pneus
- Amas de résidus
- Débris de construction et de démolition
- Bois (déchets de construction/démolition, étagères, palettes, caisses, portes, etc.)
- Métal
- Bonbonnes de propane
- Piles
- Sol et roches
- Déchets d'animaux
- Boîtes de carton — lesquelles peuvent être jetées pendant la collecte résidentielle ordinaire ou apportées au site d'enfouissement.

Les articles susmentionnés qui ne sont pas inclus dans le programme de collecte résidentiel des encombrants sont assujettis à des redevances pour leur élimination. Pour connaître les redevances des articles susmentionnés, veuillez consulter le *Règlement municipal sur les frais et les charges consolidés no 813*, sur le site Web de la Ville d'Iqaluit au

<https://www.iqaluit.ca/content/consolidated-fees-and-charges-law-no-908>

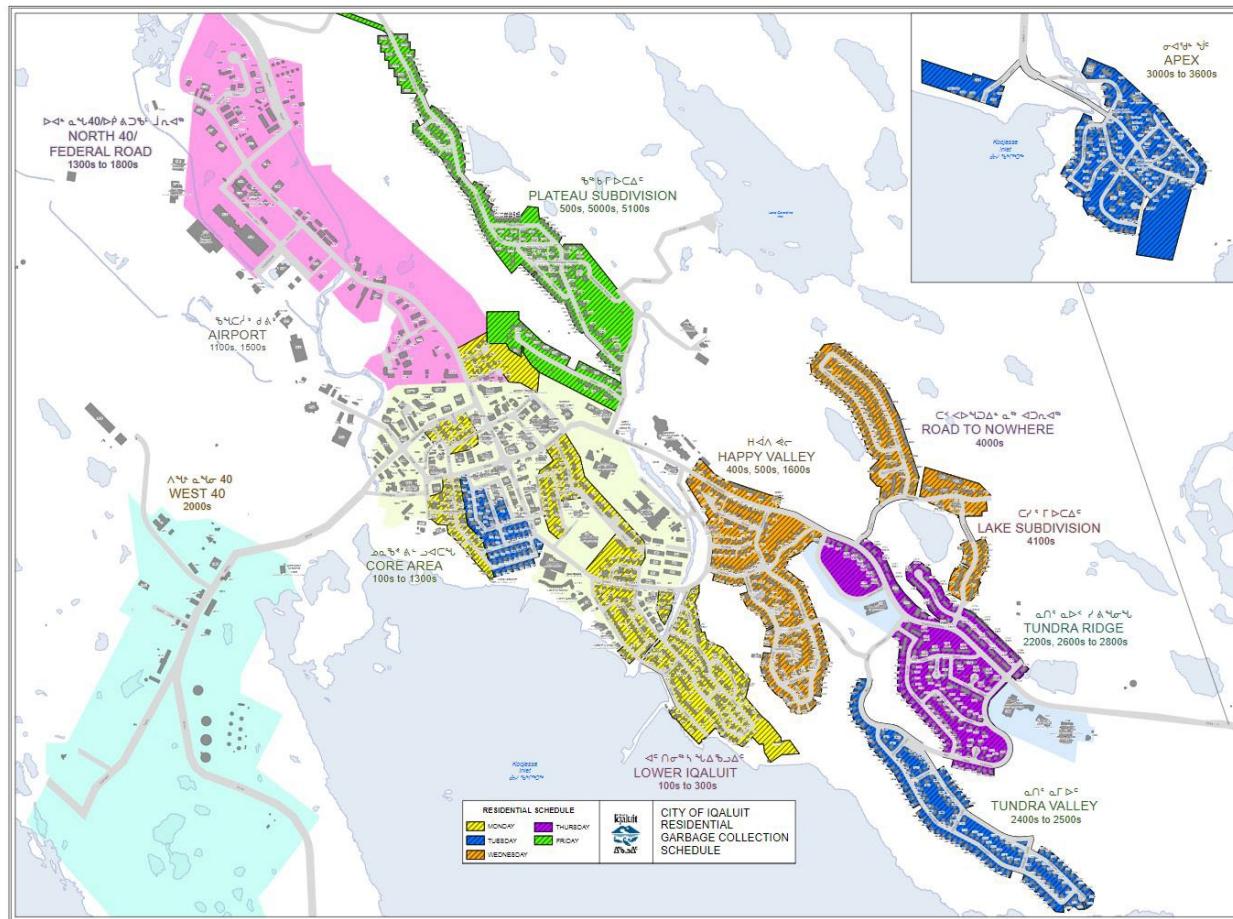
Vous trouverez ci-joint l'horaire et l'itinéraire des différentes collectes résidentielles d'ordures de la municipalité

- **Lundi** : Core Area; Lower Iqaluit (le code de couleur correspond au jaune sur la carte)
- **Mardi** : Apex; Core Area; Tundra Valley (le code de couleur correspond au bleu sur la carte)
- **Mercredi** : Happy Valley, Lake Subdivision; Road to Nowhere (le code de couleur correspond au orange sur la carte)
- **Jeudi** : Tundra Ridge (le code de couleur correspond au violet sur la carte)



Ville d'Iqaluit
1085, rue Mivvik
C.P. 460
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

- **Vendredi** : Plateau Subdivision (le code de couleur correspond au vert sur la carte)



Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Sue Avery

Adjointe aux travaux publics

Ville d'Igauit

s.avery@igaluit.ca

867-979-5630

Media releases are available in Inuktitut, English and French at www.ikaluit.ca.
Les communiqués de presse sont diffusés en inuktitut, en anglais et en français au www.ikaluit.ca.